

COMPTE-RENDU de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2014

Le lundi 15 décembre 2014, le Conseil Municipal s'est réuni pour sa dernière séance de l'année, dans la Salle du Conseil de la Mairie, en présence de M. Denis Baldès, Président de la C.C.B. et sous la présidence de Mme Goutte, Maire.

ORDRE DU JOUR:

- Communauté des Communes du Canton de Blaye : approbation du rapport annuel d'activités présenté par D. Baldès;
- Cantine : choix du prestataire pour la fourniture des denrées alimentaires;
- Syndicat du Bassin Versant du Moron : retrait de communes;
- Propositions de la Commission Voirie : validation des choix;
- Port : Tarifs 2015;
- Décisions modificatives;
- Autorisations d'écritures comptables au budget 2015, pour une cession de terrain;
- Déclaration d'intention d'aliéner;
- Questions diverses .

Présents : Mmes Barras, Bernaud, Braud, Duqué, Germain, Goutte, Guénais, et MM Baudet, Bordenave-Cazenave, de Boisséson, Gaudinière, Picard, Solana et Venancy.

Absent excusé : M. Girault.

Madame le Maire ouvre la séance à 20h, fait l'appel des Conseillers municipaux, donne lecture du compte-rendu du dernier Conseil, approuvé à l'unanimité et donne la parole à M. Baldès, président de la C.C.B :

- **Communauté des Communes du Canton de Blaye :**

Maison de Santé: La construction commencée en septembre 2014, devrait se terminer courant automne 2015 ; le montant total des travaux s'élève à 2 millions d'euros H.T. Pour anticiper sur la désertification médicale, les professionnels de la santé (médecins généralistes et spécialistes-dietéticienne, psychologue-, sage-femme, infirmières et masseurs-kinésithérapeutes) ont signé un engagement moral.

L'A.R.I.(Association pour la Réadaptation et l'Intégration) a vu son projet de déploiement d'une partie de son unité d'Ambarès vers le Pôle santé de Blaye.

L'A.R.I. a pour but l'accompagnement des enfants, adolescents et adultes rencontrant des difficultés psychiques. Un dispositif mixte (d'environ quarante places), comprenant un Institut Thérapeutique Pédagogique (I.T.E.P.) et un Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (S.E.S.S.A.D.) est envisagé.

L'A.D.A.P.E.I. porte aussi un projet de réorganisation de ses activités en Haute Gironde. L'Institut Médico Pédagogique des Tilleuls, situé dans un vieux bâtiment, sera reconstruit dans la zone de la Z.A.C. Haussmann, avec des unités pour les enfants porteurs de troubles envahissants .

Enfin, un Foyer d'Accueil Spécialisé est en projet pour accueillir les polytraumatisés et accidentés lourds .

Zone de Boisredon/ La Gruppe :

9 cellules commerciales(habillement, surgelés, chaussures, jeux, jouets et une enseigne non-alimentaire) vont être implantées au lieu-dit Sociondo, à Cars.

Le Centre Leclerc va moderniser sa station service et sa station de lavage.

Les magasins Intersport et M..Bricolage vont s'agrandir.

L'enseigne Chausson va certainement s'installer de l'autre côté du rond-point.

D'autres changements prévus:

Pôle Emploi va changer de place; l' Etablissement scolaire Jeanne d'Arc/ Saint-Romain va lui aussi

être restructuré et changer de place, ainsi que la maison de retraite « l'Iroise »

Ecole de Musique Intercommunale : 192 élèves (158 jeunes , 34 adultes), 14 instruments enseignés et 13 professeurs, avec passerelles au service de la petite enfance. La mise en place , depuis la rentrée, du paiement sécurisé en ligne, permet davantage de souplesse .

Piscine : pas de projet pour le moment...un projet d'étude coûterait entre 30 et 35 000€ et une réhabilitation reviendrait à 3 ou 4 millions d'euros, charge difficilement supportable pour l'ensemble des communes du canton.

Office de Tourisme (E.P.I.C : Etablissement Public Industriel et Commercial) est très dynamique et bénéficie de renforts financiers importants, mais la compétence humaine Vin-Fleuve-Pierres, reste à travailler. Il faut une boutique pour un Office de Tourisme et pas que pour la Citadelle !

Piste cyclable : Difficultés de mener à bien le projet...affaire à suivre.

Tourisme fluvial : une quinzaine de bateaux de croisière accostent à Blaye, il faudra envisager la construction d'un autre ponton.

Pôle social : difficile à gérer, car 93 agents communautaires. Le C.I.A.S. et l'E.P.I.C , sont deux gros pôles.

Crèches pour la petite enfance:les 2 crèches fonctionnent bien (Blaye et Cars) et le R.A.M. (Relais d' assistantes Maternelles sur Plassac), aussi.

Rythmes scolaires: bonne organisation et bonne coordination; en place pour les 3 ans à venir...mais avec, peut-être, une réorganisation, car les dotations de l'Etat seront moins importantes.

Assainissement non collectif : Plassac (134 foyers) a subi un contrôle, Berson aussi. Ces contrôles ont lieu tous les 5 ans, à raison de 54€ le contrôle.

La construction métallique, au pied de la Citadelle (la Yole) : affaire passée au Tribunal Administratif ; les propriétaires ont perdu et ont fait appel...

M. Baldès ayant terminé son rapport, a quitté la séance à 21h30, retenu par d'autres obligations. Mme le Maire reprend la parole pour suivre l'ordre du jour.

- **Cantine**: choix du prestataire pour la fourniture des denrées alimentaires: les Sociétés Ansamble (Artigues près Bordeaux et Transgourmet_e-Quilibre _ (SaintLoubès), ont répondu à l'appel d'offres. Ansamble, déjà prestataire depuis 7 ans, propose le menu enfant pour 2,06€ HT (2,17€ TTC), et le menu Adulte pour 2,16€ HT (2,28€ TTC). Transgourmet propose le menu enfant pour 1,60€ HT (1,69 € TTC) et le menu Adulte pour 1,79€ HT (1,88€ TTC).

Les prestations présentées sont les mêmes, selon les normes de restauration collective demandées par la Mairie: saisonnalité des produits (fraîcheur des fruits et légumes), choix des produits pour l'équilibre alimentaire(différence entre enfants de Maternelle /Elémentaire et Adultes), avec le maximum de viandes fraîches,et un produit laitier à chaque repas.

Mme le Maire propose de retenir la Société Transgourmet_e-Quilibre. **Délibération acceptée à l'unanimité (14 voix).**

- **Syndicat du Bassin Versant du Moron** :

La commune de Fours souhaite se retirer du Syndicat, ainsi que les communes de Gauriac, Lansac, Villeneuve et Saint-Savin de Blaye. M.de Boisséson, délégué du Syndicat, demande au Conseil d'approuver ces retraits . **Délibération acceptée à l'unanimité.**

- **Voirie** :

Busage, Rue de l'Ancienne Gare: un avis a été demandé à M.Chaillon , du Centre Routier Départemental de la Haute Gironde.Cet avis est défavorable. Le propriétaire, M. Fouchereau tient à ce busage, car son mur se fissure.La Commission Voirie serait favorable à ce busage, si M. Fouchereau payait les regards et les tuyaux. .Mais une convention devra être signée entre la commune et le centre routier départemental (Conseil Général). M. Solana propose de délibérer. **Délibération acceptée à l'unanimité.**

Choix des travaux de voirie et priorités: la Commission a fait les choix suivants: Place du

Monument aux Morts, Rue Boyer, et Rue des Trincards. Un avis favorable a été émis pour faire exécuter, en premier, les travaux Place du Monument aux Morts (évacuation du parking, caniveau à détruire, parking à conserver avec partie engazonnée à voir avec les Bâtiments de France , aménagement pour accessibilité aux personnes à mobilité réduite) , en suivant, ceux de la Rue Boyer ; ceux de la Rue des Trincards, seront faits ultérieurement. **Le Conseil accepte ces choix, à l'unanimité.**

Eaux pluviales, Rue de la Gaîté (M. Sureau) : 3 devis ont été demandés aux Entreprises Calvo (4 2264,35€ HT), Minard (4 748,45€ HT) et Simon (6 096, 28€ HT). La commission suggère de choisir le moins cher, avec la solution du béton classique. L'Entreprise Calvo est proposée.

Délibération acceptée à l'unanimité.

Assainissement non collectif à la Petite Roque : en attente de travaux plus conséquents (caniveau), la commune prévoit de faire un fossé (création et récurage) chez M.. Bernaud. Ce dernier est prêt à prendre à sa charge les frais de busage pour accéder à sa parcelle. **Délibération acceptée à l'unanimité.**

Demande de cession de parcelle de M. Lamit: la majorité de la Commission est favorable, si cela ne réduit pas le passage et si M. Lamit prend à sa charge les eaux pluviales provenant de la Croix de Faux Coeur. Le Conseil est favorable à cette solution. **Délibération acceptée à l'unanimité.**

Pont de Rousselle: MM Chaillon, Gaudinière et Solana se sont rendus sur les lieux. M. Chaillon a conseillé de couler une plate-forme en béton , en réalisant un dos d'âne. La majorité de la Commission est favorable, mais à condition de contacter la commune de Villeneuve, pour prise en charge des frais à 50% . Un devis a chiffré le montant des travaux à 5 674,66€ HT. **Délibération adoptée à l'unanimité.**

Route et fossé effondrés , Route de la Métairie : Un mur de soutènement sera réalisé . 3 devis ont été reçus : Entreprise Calvo (3 744€ HT), Entreprise Minard (1 322,15€ HT) et Entreprise Simon (4 815, 82€ HT) . Il est proposé le devis de l'Entreprise Minard. **Le Conseil serait favorable, à l'unanimité,** au devis de l'Entreprise Minard, pour sa conception et son prix...mais une demande de vérification est faite pour la justification de ce coût.

Proposition de déplacement du panneau « entrée d'Agglomération de Plassac », côté direction Bourg sur Gironde: M. Chaillon a conseillé de reculer ce panneau au niveau du Sablon. L'ensemble de la Commission se prononce pour un déplacement plus loin, au niveau de chez M. Aubin. Ce déplacement doit faire l'objet d'un arrêté municipal et le Centre Routier se chargera de l'exécution des travaux. Après délibération, 1 absent, 8 voix pour laisser le panneau à l'entrée du Bourg de Plassac, et 6 voix pour le reculer au Sablon. **Le panneau sera laissé à l'entrée du Bourg de Plassac, à la majorité des voix.**

Bande jaune, Place du Rey,(à coté de la Boulangerie devant chez M.. Sou): ceci fera l'objet d'un arrêté municipal. La Commission ne s'y oppose pas. Mme Braud souhaiterait que cette bande jaune soit prolongée jusque devant la Boulangerie (stationnement gênant dans zone accidentogène).

Délibération acceptée à l'unanimité.

M..Solana fait part des félicitations des usagers, quant aux nouvelles places de parking et arrêt minute, notamment pour la voiture postale.

- **Port :** M.Venancy fait le bilan de la réunion des usagers du Port, tenue le 5 décembre dernier. Pour rééquilibrer le Budget, M .le Percepteur a conseillé de faire procéder à une augmentation de 10% sur la location de l'emplacement, pour les usagers hors commune .**Délibération acceptée à l'unanimité.** Ainsi, pour un voilier de 6m de long, cela reviendra à 206 € par an.

M . Venancy a rapporté la satisfaction des propriétaires de bateaux (27 présents sur une quarantaine) pour les nouvelles mesures.

- **Décisions Modificatives :** En 2014, une cession de parcelle à Lagorce (en vue de la construction de la nouvelle maison de retraite), avait été budgétisée par les Domaines, à 60 €/m2. Les actes n'ont pu être établis à temps et l'écriture comptable n'est pas passée. Selon le cadastre, la totalité de la parcelle a une superficie de 4 139 m2 et la partie de la parcelle cédée, 1 005m2 (valeur : 60 300 €). A l'époque, cette parcelle avait été acquise pour un montant de 41 000 francs ,

auxquels s'ajoutaient 2 000 francs de frais, donc un montant total de 43 000 francs, soit 6 555,31 €. (numéro d'inventaire : 325/109/2118/000/64).

Les 1 005 m2 cédés en 2014, valaient 1 591,71 €...ce qui représente une plus-value de 58 708,29 €.

- **Autorisations d'écritures comptables pour une cession de terrain, au Budget 2015** : la budgétisation au compte 024 de 2014, serait de nouveau faite en 2015, pour la somme de 60 300 €, en procédant comme suit :

<u>en fonctionnement</u> :	recettes :	compte 675-042 :	1 591,71 €
	dépenses :	compte 676-042 :	58 708,29 €

et

<u>en investissement</u> :	recettes :	compte 192-040 :	58 708,29 €
	dépenses :	compte 2118-040 :	1 591,71 €

Mme le Maire demande au Conseil de valider cette autorisation d'écritures comptables .

Délibération acceptée à l'unanimité.

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner** : Mme Robertière, vendant sa maison, et cette vente étant sans intérêt pour le P.L.U, Mme le Maire propose au Conseil une demande d'autorisation d'intention d'aliéner. **Délibération acceptée à l'unanimité.**

- **Questions Diverses** :

Mme le Maire fait part de l'accueil favorable et enthousiaste du futur P.L.U par les Services de l'Etat : Chambre de Commerce, Chambre de l'Industrie, I.N.A.O, D.D.T.M, Communautés des Communes des Cantons de Blaye et Bourg.

Mme Germain indique que des flyers (notifications des dates de présentation des vœux et de réunion publique au sujet du P.L.U), le magazine 13 et l'Agenda de poche, seront à distribuer prochainement, dès la réception du courriel définissant les secteurs de distribution de chacun et après Noël. Elle demande à être contactée, en cas d'indisponibilité de distribution.

Le Journal de la Commune (N° 93) est en préparation ; articles et photos doivent parvenir en Mairie pour le 20 décembre...pour parution fin janvier 2015.

Mme Duqué informe que désormais, les communes devront faire face à l'instruction des documents d'urbanisme (précédemment gérés, gratuitement, par les services de la D.D.T.M de Saint André de Cubzac). A partir du 01/07/2015, les communes devront donc supporter financièrement chaque étude de permis de construire.

Elle invite les Conseillers qui le souhaitent, à assister à une réunion, mercredi 17 décembre prochain, avec Mme Garnier, architecte-conseil du C.A.U.E de la Gironde (Centre Architecture, Urbanisme et Environnement). Il est bon de noter que plusieurs personnes sont venues se renseigner en Mairie, au sujet du P.L.U et de la Maison de Retraite... Le Conseil en est aux derniers paliers du règlement du P.L.U. Il reste à finaliser le règlement de l'assainissement collectif..

M. Solana donne l'avis de la Compagnie d'Assurance Groupama, après la visite d'un expert au Local de la Forge : « il n'y a pas de fuite avérée, donc la Compagnie ne prendra pas en charge ce dossier, et il serait bon de contacter l'assurance de M. Zaruba, l'architecte ».

Mme Goutte rend compte de la visite de M. de Saint-Martin, au sujet de la continuité du partenariat de la commune de Plassac pour les Cènes (Chantiers d'écriture Nomades en Estuaire). Après la présentation de la pièce de théâtre « Je m'appelle Jean-Gilles » en 2014, c'est au tour de « l'île Verte » de Pierre Benoît, d'être mise en scène, en 2015...et pourquoi ne pas profiter de la Fête du Fleuve, en septembre, pour servir cette adaptation théâtrale ? Le sujet est à l'étude et devrait, prochainement, trouver réponse.

M. Gaudinière précise la date et l'heure de la réunion avec l'entreprise G2C, afin de régler le litige en cours : le 6 janvier 2015, à 10 heures. M. Gaudinière met l'accent sur le gros travail effectué pour finaliser le nouveau règlement relatif à l'assainissement collectif.

Les travaux sur le réseau d'eau, commenceront le lundi 5 janvier dans les secteurs de Hontagne et la Maissonnette, et ce, pour une durée de six semaines environ, selon la météo.

M. Picard s'indigne que Plassac soit la seule commune à ne pas offrir un hangar décent approprié au Local Technique.

M. Bordenave-Cazenave indique que, le 16 janvier, à 16heures, aura lieu une réunion pour le P.A.P.I (Plan Alarme pour les Incendies) et qu'il s'en charge.

Mme Bernaud s'interroge sur le fait que les fossés , Route du Château d'Eau, soient nettoyés et pas ceux de la Route de Beaumont ; elle ajoute que cela fait au moins quatre mois que ça dure... Ce n'est pas aux Agents de la Commune d'effectuer ces travaux, ils seront réalisés par canton, par le Centre Routier.

M. de Boisséson voudrait faire le point sur la cession de certains bâtiments de la Commune :

- Immeuble Pampliéga (anciennement Sacquary) : pas de nouvelles ; l'éventuelle nouvelle propriétaire devait contacter les différents organismes.

- Villa Mathilde : M. . Nicodème n'est pas intéressé.

M. Gaudinière informe que , à la demande de la Commune de Plassac, tous les défauts et anomalies sur les poteaux électriques , vont être répertoriés et communiqués. Il fait savoir qu'un poste électrique est défaillant, à la Métairie , depuis 2010.

M. Baudet demande s'il est possible de planifier les prochaines dates importantes :

<u>Voeux du Maire</u> :	7 janvier à 18 heures 30,
<u>P.L.U.</u> : Informations sur le travail de la Commission d'Urbanisme :	13 janvier à 19 heures,
<u>Conseil Municipal</u> :	19 janvier à 20 heures,
<u>P.L.U.</u> : Réunion publique :	20 janvier à 19 heures,
<u>Elections</u> départementales/cantonales	22 et 29 mars.

Mme Braud termine par la vie scolaire, en rappelant que le jeudi 18 décembre, aura lieu à l'école, le Goûter de Noël, à partir de 15heures, suivi du Marché de Noël de l'école, au profit de la coopérative scolaire. La nouvelle répartition des T.A.P.s devrait être connue bientôt, pour ce cycle n°3. Il s'étendra de la rentrée de janvier jusqu'aux vacances de printemps (avril). Il n' y aura pas de changement d'Intervenants à la rentrée des vacances de février. Il est prévu de garder 4 Intervenants sur 6 (sports collectifs, cinéma numérique(CE2, CM) ; initiation à l'espagnol et au monde anglophone (CP, CE1). Deux nouvelles animatrices devraient s'ajouter : arts créatifs (CE2, CM) et musique-jeux de doigts et rythme (CP, CE1).

Pour les Maternelles, les ateliers de bricolages, peintures, dessins, contes, jeux de société et jardinage, continueront avec le personnel communal.

D'un sondage effectué auprès des parents pour la C.C.B, il ressort que les familles plassacaises préféreraient un seul après-midi où seraient concentrés les T.A.P.s et plutôt sur 2 créneaux d'une heure et demie chacun...au lieu de 3 fois une heure, étalés sur 3 jours, comme actuellement.

Mme Braud annonce qu'à la mi-janvier, deux élèves quitteront l'école de Plassac, pour déménager en Charente.

Elle alerte sur ce fait, car l'effectif total sera de 59 élèves... et à moins de 60 élèves, la perte d'une classe peut être envisageable, à la rentrée de septembre 2015...

Tous les élèves de l'école et tout le personnel de l'école,ont bénéficié d'une sortie culturelle à Bordeaux, le 18 novembre dernier (mini-concert classique de l'Orchestre National de Bordeaux Aquitaine « la boîte à joujoux »), découverte de certains monuments du Centre-Ville, pique-nique sous les arcades de l'Opéra de Bordeaux, expositions sur les Tyrannosaures ...Les transports (2 bus) étaient pris en charge par la Mairie, les entrées par la Coopérative scolaire.

De même, pour Noël, le mercredi 17 décembre, tous les élèves et tout le personnel de l'école auront leurs transports pris en charge par la Mairie, et les entrées, par la Coopérative, pour aller assister au cinéma de Blaye, à la projection du film « il y aura de la neige pour Noël »....

Mme le Maire lève la séance à 22heures 50.

La Secrétaire de séance,
M-C Braud.